

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Commissariat à la Sécurité
Alimentaire (CSA)

Projet de Mobilisation des Initiatives
en matière de Sécurité Alimentaire
au Mali (PROMISAM)



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE MOPTI
Cercle de Bandiagara
Commune rurale de Kendé

PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE COMMUNE RURALE DE KENDE

2006- 2010

*Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali
à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM*



Novembre 2006

PREMIERE PARTIE

1-CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis des décennies notre pays connaît une crise alimentaire. Elle se caractérise par la sécheresse la mauvaise répartition des pluies dans l'espace et le ravage des cultures par des déprédateurs. Cette situation remonte de 1973. De cette date à maintenant, les populations souffrent d'insuffisance alimentaire liée à des causes citées ci-dessus. En plus de ces raisons que connaît tout le Mali, le plateau Dogon, c'est à dire, le cercle de Bandiagara est défavorisé par la nature. Seulement 9% de la superficie du cercle sont cultivables. La commune de KENDE défavorisée comme toutes les communes du cercle a vu la nécessité d'élaborer ce plan de sécurité alimentaire pour mieux orienter ses actions dans le domaine.

Objectifs de l'exercice : Chercher des voix et moyens pour contribuer à assurer la sécurité alimentaire dans la commune et donner une vision claire de sécurité alimentaire de la commune aux différents intervenants.

2-METHODOLOGIE

Principales séquences	Participants	Date	Durée
1. Formation des acteurs	Maires, les sous Préfets, secrétaires généraux, services techniques, chambre d'agriculture, représentant des commerçants, le syndicat des transporteurs, le CCC	25-26/09/06	2 jours
2. Information des communautés	Maire, secrétaire général, Sous Préfet, leaders communautaires, Organisations de la société civile		1 jour
3. Adoption du conseil pour le démarrage du processus	Elus communaux		1 jour
4. Etablissement de la situation de référence	Elus et CCC	-	-
5. Atelier de formation pour les modérateurs sur l'utilisation du guide méthodologique	CCC services techniques		2 jours
6. Formation des animateurs villageois	Animateurs villageois		2 jours
7. Collecte des données sur le terrain	Animateurs villageois et modérateurs	-	-
8. Synthèse des résultats du diagnostic	Sous, Préfet, CCC, Services techniques, animateurs villageois		2 jours
9. Organisation et animation de rencontre de synthèse communale	Elus, services techniques, leaders communautaires		2 jours
10. Formation des modérateurs et partenaires d'appui à l'étape planification	CCC et services techniques		1 jour
11. Organisation et modération des journées de planification	Modérateur		1 jr
12. Rédaction projet de PSA	Secrétaire général, CCC	-	1 jr
13. Restitution du projet de PSA auprès des communautés et élus	Elus, communauté		1 jour
14. Finalisation document PSA	CCC	-	3 jrs
15. Adoption du document PSA par les élus	Elus		1 jour

3-APERCU SUR LA COMMUNE

La commune de Kendé relève de l'ancien arrondissement de Kendié. Elle est située à 15 KM du chef lieu de Sous-Préfecture. Kendé est le chef lieu de commune.

1- Organisation administrative

Créé par la loi n°0096-059 du 04 novembre 1996 portant création des communes, la commune de Kendé est située dans le cercle de Bandiagara. Elle est limitée au nord par la commune de Dogani Béré, au sud par la commune de Wadouba, à l'est par la commune de Ségué Iré, à l'ouest par la commune de Kendié. Elle compte 5 villages. L'organe délibérant composé de 11 conseillers communaux est dirigé par le maire assisté de 3 adjoints. Le chef lieu de la commune (Kendé) n'abrite pas le siège de la sous-préfecture.

4-SITUATION DE REFERENCE

La commune est située entièrement sur le plateau dogon, sur les roches. La pluviométrie oscille entre 400 et 500m. Le relief présente des falaises entrecoupées de plaines longeant le long des cours semi-temporaires et temporaires. En bas des falaises se constituent des dunes de sables favorables l'agriculture et l'élevage. La végétation jadis abondante est réduite par la croissance démographique et l'extension de parcelle de culture sèche. Il existe cependant assez d'acacias, de tamarinier et baobab. La faune est composée de reptiles, de rongeurs, des chats sauvages, hérissons, des biches, outardes, chacals, hyènes, perdrix, porcs des lièvres etc. Les cours d'eau sont temporaires et alimentés seulement par les eaux de pluie. Ils n'arrivent plus à satisfaire les besoins de la population. Les sols très pauvres sont sablo-limoneux et rocheux. Leur pauvreté est due à la surexploitation et à la forte érosion hydrique

3- Caractéristiques démographiques

La commune de Kendé compte 4 138 habitants au dernier recensement à caractère électoral. Cette population est composée dans sa majorité de dogons (95%)
La jeunesse représente la plus grande partie (80%) et l'exode est assez développé.

4- Caractéristiques socio-économiques

L'économie de la commune repose principalement sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et l'artisanat. L'agriculture est de loin la principale activité même si jusqu'à présent elle ne bénéficie pas d'infrastructure conséquente. L'agriculture se pratique sur les terres sèches et dans les zones longeant les cours d'eau. Les principales spéculations pour cette zone sont le riz et le mil, sorgho, arachide, le wanzou, niebe, le sésame, l'oseille ou dah rouge et le riz pluvial par endroit.

Le maraîchage est assez développé. Les principaux produits sont les tomates, l'oignon (échalote), le piment, les laitues et les Calebasses. Les produits maraîchers sont destinés principalement à la commercialisation.

L'élevage est aussi importante dans la commune. Elle occupe la seconde place dans le tissu économique. Les animaux élevés sont les caprins, les ovins, les bovins et la volaille.

Il y a la pratique sédentaire de l'élevage. Elle concerne les bœufs de labour et les petits ruminants. Ces animaux vivent non loin des villages et se nourrissent dans les pâturages villageois ou au tourteau, mais surtout à partir des sous produits agricoles (tiges de mil, sorgho, fane d'arachide et de niébé) Les animaux sont gardés souvent dans des enclos et

peuvent roder dans les alentours des villages. L'embouche de case est surtout pratiquée par les femmes. Il existe un fort potentiel de volaille, poulet surtout.

Contrairement à l'agriculture, l'élevage bénéficie de certaines infrastructures. On peut citer entre autre 2 parcs de vaccination traditionnels et 1 moderne à Toupéré.

Le commerce est assez développé dans la commune mais est tributaire de Bandiagara.

La commune a 2 marchés inter villageois. Le commerce dans la commune est beaucoup centré sur les céréales, surtout le mil et les autres produits de l'agriculture, les produits de cueillette et les produits maraîchers surtout les oignons. Il n'existe pas de caisses villageoises.

Sur le plan de l'hydraulique, la commune n'est pas totalement démunie. Il y a en fait 3 forages équipés de pompes, 13 puits dont 8 à grand diamètre, 1 barrage à Toupéré.

Ces infrastructures sont largement en de ça des besoins de la commune. Il faut signaler que pendant la saison sèche, les animaux utilisent aussi les forages et les puits.

Sur le plan sanitaire, la commune n'a pas de CSCOM à cause de la proximité de Kendié et de la politique sectorielle de santé. Seule une matrone se charge des premiers soins.

Il existe des relais villageois qui appui les agents de Kendié.

Les populations ne sont pas satisfaites, elles réclament plus d'infrastructures et plus d'agent de santé. La nature marécageuse de la zone fait qu'à certain moment de l'année, il est difficile de se déplacer pour rejoindre les structures sanitaires.

5- Réseaux de transport et de communication

La commune n'a que des pistes comme voie de communication. La plupart des pistes sont impraticables pendant la saison des pluies. Ceci est dû à l'état des terres de la commune. La plus grande parties des pistes sont argileuses. Les moyens de transport les plus développés dans la commune sont les charrettes et les vélos. Ils servent aussi bien au transport des personnes que de marchandises. Ils servent aussi pour les travaux champêtres.

Les communications sont assurées par le réseau administratif de commandement (RAC) de la sous-préfecture et de la santé de Kendié.

DEUXIEME PARTIE

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE DE KENDE

1-PLAN D' ACTIONS

OBJECTIF GENERAL : Contribuer à assurer la sécurité alimentaire des populations.

PILIER	CONTRAINTES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INTERVENANTS	RESPONSABLE
DISPONIBILITE	Insuffisance de pluies	Maximiser la production agricole	Variété hâtive introduite	Introduction des variétés hâtives	Service d'agriculture, APH, Molibèmo, CSA	
			Nombre de paysans formés	Formation des paysans	Service d'agriculture, APH, Molibèmo, CSA	
ACCESSIBILITE	Mauvais état des pistes	Faciliter l'accès à l'approvisionnement	Les pistes sont aménagées	Aménagement de la piste	PRBP	
UTILISAYION	Méconnaissance des notions de rations alimentaires	Donner des notions de rations alimentaires aux populations	Nombre de leaders formés	Formation des groupements féminins	Service d'agriculture, APH, Molibèmo, CSA	
STABILITE	Faible production agricole	Faciliter l'approvisionnement en denrées alimentaires	Banques de céréales construites et approvisionnées	Création et approvisionnement d'une banque de céréale	Service d'agriculture, APH, Molibèmo, CSA	
		Renforcer les capacités des organes de gestion	Comité de gestion formé	Formation du comité de gestion	Service d'agriculture, APH, Molibèmo, CSA	

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE DE KENDE.....

II EVALUATION DU PLAN (en milliers de FCFA)

PILIER	ACTIVITES	INDICATEURS	OUTTOTAL	COUT PAR AN					LOCALISATION
				1	2	3	4	5	
DISPONIBILITE	1 Introduction des variétés hâtives	Quantité et nombre de spéculations introduites	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Kendé
	2 Formation des paysans	Nombre de paysans formés	3 500	700	700	700	700	700	Kendé
ACCESSIBILITE	3 Aménagement de la piste	Nombre de km aménagés	23 000	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600	Kendé-Dani
UTILISATION	4 Formation des groupements féminins	Nombre de femmes formées	4 000	2 000	2 000				Kendé
STABILITE	5 Création et approvisionnement d'une banque de céréale	Nombre de banques créées et quantité de céréales disponible	14 000	14 000					Kendé
	6 Formation du comité de gestion	Nombre de comités de gestion formés	3000	3000					Kendé
TOTAL			52 500	25 300	8 300	6 300	6 300	6 300	

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE KENDE
III-PLAN DE FINANCEMENT (en milliers de FCFA)

PILIER	ACTIVITES	COUT TOTAL	COUTS PAR SOURCE DE FINANCEMENT						
			COMMUNE	ETAT	ANICT	PTF	POPULATION	AUTRES	
DISPONIBILITE	1 Introduction des variétés hâtives	5 000	500				4 500		
	2 Formation des paysans	3 500	350	3 150					
ACCESSIBILITE	3 Aménagement de la piste	23 000	3 000	8 000	11 500		500		
UTILISATION	4 Formation des groupements féminins	4 000	400	3 200			400		
STABILITE	5 Création et approvisionnement d'une banque de céréale	14 000	1 400	7 000	5 600				
	6 Formation du comité de gestion	3 000	300				2 700		
TOTAL		52 500	8 650	21 350	17 100		8 400	-	-

2. Stratégies de mobilisation financière

Pour assurer le financement du plan, la commune va réunir toutes les ressources nécessaires et anticiper à chaque fois les opportunités de recettes. Certaines activités seront directement réalisées par les populations à travers leurs efforts physiques et les contributions monétaires au besoin. Les activités qui échappent à cette rubrique seront présentées à des partenaires dont l'état pour un appui éventuel. Les populations contribueront physiquement chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

Le conseil communal procédera de la façon suivante :

- Sensibilisation des populations (recouvrement des taxes et impôts)
- Recherche de financement (ong et autres bailleurs de fonds)
- Création de sources de recettes
- Mobilisation des ressources humaines pour amoindrir les coups des contreparties de la commune
- Appui et assistance des services déconcentrés de l'état
- Recherche de jumelage
- Exploitation des potentialités de la commune

La mise en œuvre prendra aussi compte des spécificités de la zone. Aussi une mise à compétition se fera chaque fois que les fonds doivent être engagés en vue de s'assurer de l'efficacité et du bon coût, mais aussi pour faire des recettes à travers les appels d'offre.

les autorités communales vont s'appuyer sur les participations en nature et/ou en espèce des communautés dans la mise en œuvre des projets.

3.Stratégie de mobilisation sociale

Les autorités communales comptent s'investir afin que la participation souhaitée autour des objectifs du plan soit à la satisfaction de tous.

Le plan sera mis en œuvre par les populations de la commune et les partenaires. Le conseil communal entreprendra des mécanismes d'organisation et de communication pour donner suffisamment d'informations aux populations sur le plan et son évolution pour leur permettre de se l'approprier. Il mettra en place :

- Une commission de mobilisation des ressources de la commune
- Une commission technique chargée des relations avec les partenaires au développement

Chaque fois que des ressortissants de la commune ont des compétences qui peut être valoriser, le conseil se fera le devoir de les intégrer dans la mise en oeuvre du plan pour renforcer les capacités locales et les responsabiliser.

4. Stratégie de mobilisation des partenaires

La commune ne dispose pas des moyens financiers pour parvenir à la concrétisation, seule, du PSA. Dans l'objectif de mobiliser les partenaires au développement de la commune, le Conseil Municipal veillera donc à diffuser le document une fois validé.

Mis à part la mobilisation potentielle de partenaires pour la réalisation de projets contenus dans le PSA, la diffusion du document permettra aussi à l'ensemble des acteurs voulant intervenir sur le territoire communal de mettre leurs projets en cohérence avec les objectifs du PSA.

5..Le suivi- évaluation

Le conseil communal, après avoir délibéré a mis en place un cadre de suivi évaluation pour la bonne exécution de son plan. Cette commission veillera à l'identification, l'organisation et la planification des opérations nécessaires à l'obtention des données qui

permettent de mesurer les progrès réalisés par le plan en cours de réalisation ou de mesurer les résultats atteints par le plan qui se trouve à terme. Elles élaboreront les calendriers de suivi évaluation et définiront des indicateurs clairs pour les actes à poser en conformité avec le cadre logique du plan.

Pour le suivi on se refera aux documents de projet élaboré pour chaque activité qui sera mis en œuvre. Le conseil identifiera pour cela en collaboration avec les partenaires un certain nombre d'outils et de référence pour évaluer les activités. Les populations seront largement impliquées aux évaluations car avant tout, ce sont leurs problèmes qui sont en question et aussi leurs fonds.

La commune est entièrement responsable de la réalisation de toutes les actions. Cependant elle sollicitera l'appui des populations, des partenaires au développement et de l'état pour réussir son projet de développement.

Dans l'exécution du programme et du plan des documents clairs tels que les contrats, les plans d'opération, etc, délimiteront les responsabilités du conseil communal et celles de partenaires. Ces documents serviront de base pour la résolution des éventuels malentendus qui germeraient dans la collaboration.